

Free et la 4e licence 3G : réponse (favorable) le 17 décembre?

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) pourrait rendre son verdict sur la candidature de Free Mobile à la quatrième licence 3G **dès le 17 décembre prochain**. C'est ce que révèle *Le Figaro* qui s'appuie sur les informations évoquées dans le cadre des conférences de l'Idate, institut d'études spécialisé dans le secteur des télécoms, qui se tiennent à Montpellier (18 et 19 novembre).

Face au [seul dossier](#) de candidature à la quatrième licence mobile, l'Autorité avait annoncé son intention d'**accélérer la rédaction de ses conclusions** qu'elle devait rendre initialement au plus tard en mai 2010. « *Si nous n'avons qu'un dossier à examiner, la décision sera prise [avant Noël](#). Sinon début 2010* », déclarait son président **Jean-Ludovic Silicani** l'avant veille de la cloture du dépôt des dossiers. La date du 17 décembre s'avère donc d'autant plus crédible que Free avait déjà déposé un dossier de candidature en 2007 lors de la première attribution de la licence.

Si le dossier de Free Mobile est accepté, il sera intéressant de voir comment Iliad s'y prendra pour **répondre à ses obligations de déploiement** de son réseau 3G (soit 25 % de la population française d'ici 2 ans et 80 % avant 8 ans) et de son offre de terminaux. Sur ce point, le directeur général **Maxime Lombardini** d'Iliad avait évoqué la possibilité de s'appuyer sur un réseau de boutiques physiques, en propre ou avec des partenaires.

Sur l'aspect réseau, Free pourrait notamment s'appuyer sur la **technologie**

Femtocell (une mini antenne 3G reliée à la box) et ses 3 millions de Freebox en circulation en complément d'un réseau d'antennes relais public. Dans tous les cas, les investissements resteront colossaux. Et il faudra vérifier l'accueil du public qui pourrait [craindre](#) des effets sanitaires indésirables. Quoi qu'il en soit, c'est une direction qu'emprunte également SFR qui, selon *PCInpact*, s'apprête à lancer une offre Femtocell indépendamment de l'opérateur ADSL.

L'arrivée de Free sur le marché des télécoms mobiles est **mal accueillie par les trois opérateurs en place**. [Orange a déposé un recours à Bruxelles](#) tandis que [Bouygues Telecom](#) a saisi le Conseil d'Etat. Ils protestent notamment contre le prix d'une licence qu'ils jugent [bradée](#). Et craignent fortement la concurrence du trublion de l'Internet qui pourrait appliquer au mobile les stratégies qui a fait son succès en ADSL. Mais, comme nous l'avait confié Maxime Lombardini, ce sera le problème du gouvernement, pas celui de Free. A vérifier.